



Contractuelle pendant 20 ans

Par **yvro**, le **15/07/2013 à 10:30**

voici mon parcours : contractuelle pendant 20 ans au sein d'une université (10 ans sur le même poste et autonome)

titularisation en 2002 (dossier remis à un député)

cette année classée 2ème pour le passage en catégorie B mais finissant dans les méandres du classement après que le rectorat ai demandé à ne pas prendre en compte les années de contractuelle. Si cela ce n'est pas de l'injustice, il faudra que l'on m'explique où est la légalité de ce parcours.

Merci pour votre réponse

Bien cordialement